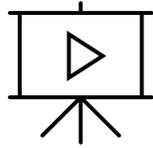


# Webinaire d'informations DEJEPS



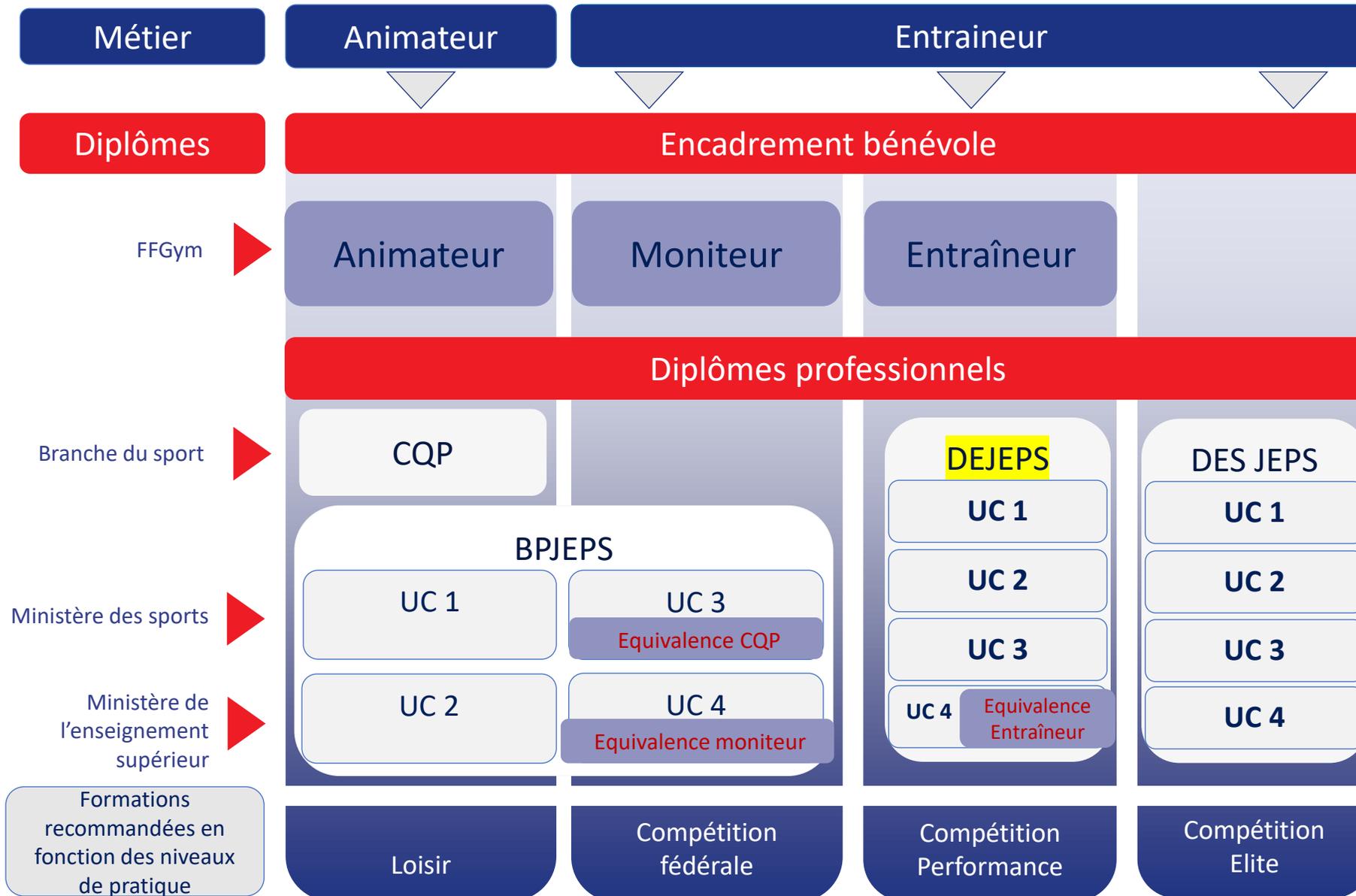
# La formation DEJEPS, qu'est-ce que c'est ?



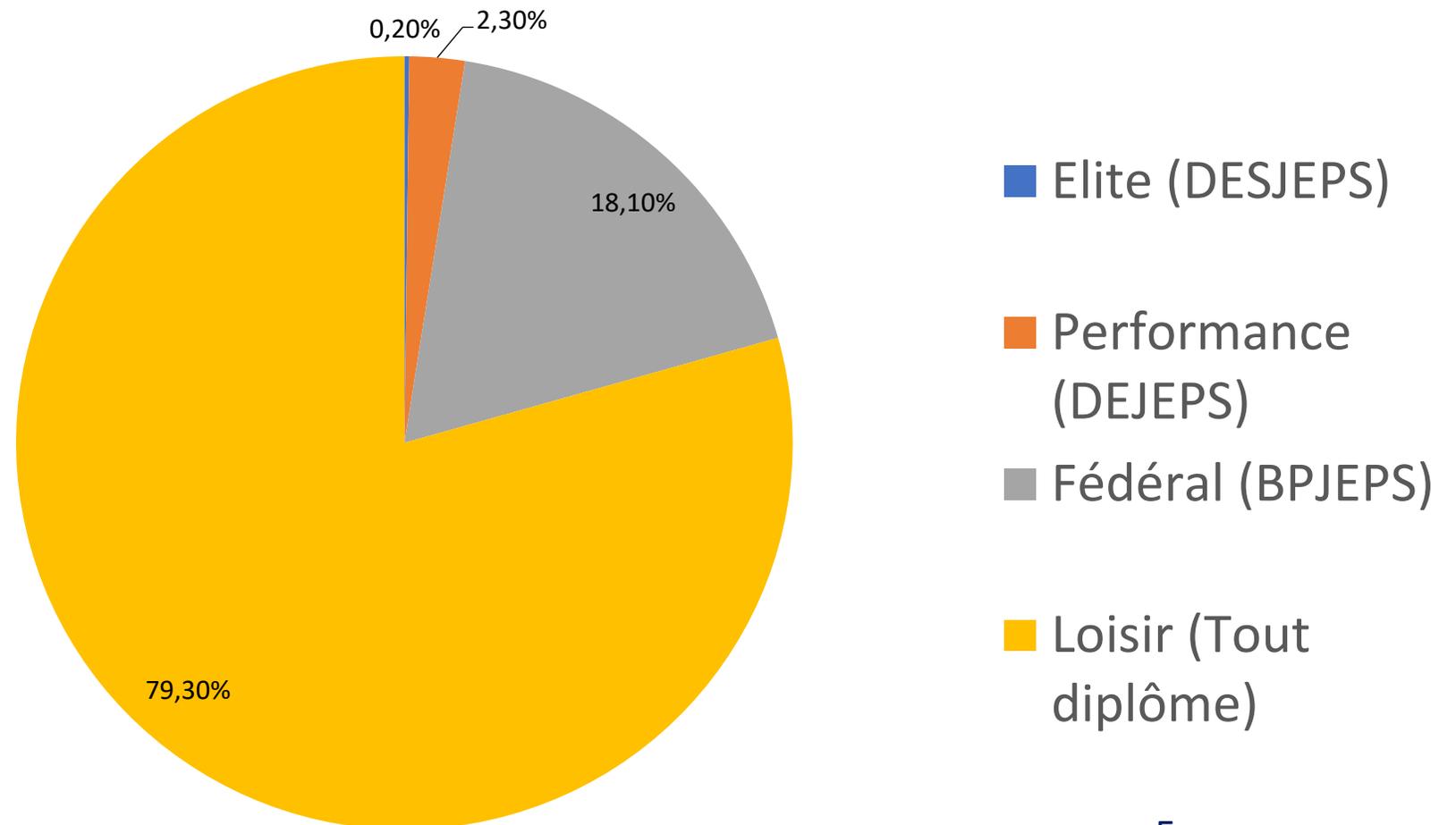
# Présentation générale du DEJEPS

- Le DEJEPS est un diplôme de niveau 5 (Bac +2) préparant au métier d'entraîneur dans les disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression
- Ce diplôme permet l'encadrement et l'entraînement contre rémunération - Il atteste à son titulaire les compétences liées à la fonction :
  - **Entraîneur** : préparation de gymnastes pour entrer dans le "Projet de Performance Fédéral" et de gymnastes de performance
  - **Coordonnateur / Manager** : élaboration et gestion de projet de performance ou de développement
  - **Formateur** : encadrement de formation de cadres

# Schéma et équivalences des formations



# Répartition des licenciés par niveau de pratique



# La formation DEJEPS

La formation se décompose en 4 unités capitalisables :

- **UC1** : Concevoir un projet d'action
- **UC2** : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- **UC3** : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en disciplines gymniques
- **UC4** : Encadrer les disciplines gymniques en sécurité

Les titulaires du moniteur peuvent être allégés de 105 heures de formation.

Les titulaires de l'entraîneur peuvent être allégés de 175 heures de formation.

**IMPORTANT** : Les allègements ne sont pas systématiques. Ils seront appréciés par les coordonnateurs lors du positionnement.



# La formation DEJEPS

- **Méthodes pédagogiques :**

- Formation en présentiel
- Formation en ligne
- Formation Ouverte et A Distance (FOAD)

- **Méthodes d'évaluation :**

- Préparation et présentation orale d'un dossier
- Production d'un cahier d'entraînement et animation d'une séance dans le centre de formation
- Animation d'une formation de cadres
- Animation d'une séquence d'entraînement





# L'entrée en formation

- **Le test de sélection :**

- QCM connaissances théoriques en ligne
- Ecrit général 30mn
- Entretien oral 30 mn

- **Le positionnement** (Plan individuel de formation réalisé à partir de l'entretien et des éléments du dossier d'inscription) :

- Revue des :
  - Formations suivies et diplômes fédéraux et professionnels obtenus
  - Du parcours sportif
  - Des expériences professionnelles autres
  - Structure d'accueil identifiée
  - Tuteur identifié
  - Situation professionnelle actuelle
  - Financement

# Organisation de la formation

La formation se déroulera sur des sites de haute performance, dans les **Pôles France**, dans les **Pôles Espoirs** ou dans les « Clubs Formateurs ».

La formation est encadrée par des experts :

- de l'entraînement dans les disciplines gymniques ;
- de la pédagogie ;
- de la préparation physique ;
- de la méthodologie de projet ;
- du management ou de la formation.



# S'inscrire au DEJEPS





# Prérequis d'entrée en formation

- Avoir 18 ans révolus le 6 mai 2024 (30 avril 2024 pour l'Aéro)
- Être recensé et avoir suivi la Journée Défense et Citoyenneté (pour les moins de 25 ans)
- Certificat médical datant de **moins de 6 mois** aux tests de sélection
- Être titulaire du PSC1
  
- Satisfaire aux tests d'entrée en formation
- Stagiaires de niveau moniteur



# Les documents obligatoires

NOM de naissance : .....  
 NOM d'usage : .....  
 Date de naissance : ...../...../.....  
 Ville de naissance + département : .....  
 Nationalité : .....  
 Téléphone : .....  
 Adresse postale complète : .....

**INSCRIPTION A L'ENREGISTREMENT DES JEUNES DEJEPS**

Option A : Discipline .....  
 Option B : Discipline .....

Date limite : .....

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées à la Fédération Française de Gymnastique. Elles sont conservées pendant 3 ans conformément à la loi n° 625 du 6 août 2016 relative à la protection des données personnelles.

Académie France Gymnastique de la FFGym  
 N° de 53807 - 421 907 507 00019

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**  
 Est-ce que votre structure de sport est une association ?  
 OUI NON  
 Si non, indiquez ses coordonnées :  
 Président, mail et téléphone : .....

Mode de financement envisagé :  
 - club  
 - OPCO  
 - personnel - CPF  
 - Etat (Mairie, Région...)  
 - Contrat d'apprentissage  
 - non connu à ce jour

Parcours scolaire et/ou professionnel :  
 Scolarité suivie jusqu'en ? (CAP, Brevet, Diplôme universitaire le plus haut obtenu, Diplôme professionnel le plus haut obtenu, Diplômes fédéraux, d'Etat ou de l'étranger) : .....

Avez-vous identifié un tuteur professionnel ?  
 Si oui, NOM : .....  
 Diplôme : .....  
 Expérience professionnelle : .....  
 Téléphone : .....

Académie France Gymnastique de la FFGym  
 N° de 53807 - 421 907 507 00019

**R É P U B L I C A**

**CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

Non valide  
 Non valide  
 Prédéclaré

Sexe : .....  
 Taille : .....  
 Signature : .....

Le Président de la Fédération Française de Gymnastique déclare que ..... né(e) le ..... à ..... a obtenu le certificat de complétion de compétences de ..... modifié suivi(s), délivré à ..... le .....  
 Fait à Tomblaine, le 09/03/2020

Académie France Gymnastique de la FFGym  
 N° de 53807 - 421 907 507 00019

**SGA**  
 Service Général de l'Administration

N° d'ordre : 32090731

Le général de corps ..... Ser ..... certifie que .....  
 Identifiant défense : .....

**CE DE NO ALA**

Je soussigné(e),  
 Docteur .....  
 Certifie avoir examiné  
 Mme, Mlle, Mr .....  
 Né(e) le : .....  
 Et n'avois pas constaté, à ce jour, pratique du ou des sport(s) suivants : .....

Observations : .....

A .....  
 Le .....  
 Signature

Attestation d'expérience structure de 2 ans au moins

Je soussigné(e) : Mme ou M. Président(e) de l'association  
 Certifie que Mme ou M. ....  
 Né(e) le ...../...../..... à .....  
 Demeurant .....  
 Code Postal .....  
 a pratiqué la gymnastique, sportive, dans la discipline Aéro, du : .....  
 Volume horaire hebdomadaire : .....  
 Nombre total d'heures effectuées : .....

Nom et adresse de la structure : .....  
 Code Postal : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.  
 Cachet de l'association et signature : .....

Fait à : ..... Le : .....

Attestation d'expérience structure de 2 ans au moins

Je soussigné(e) : Mme ou M. Président(e) de l'association  
 Certifie que Mme ou M. ....  
 Né(e) le ...../...../..... à .....  
 Demeurant .....  
 Code Postal .....  
 a exercé les fonctions de ..... dans la discipline suivante : .....

Volume horaire hebdomadaire : .....  
 Nombre total d'heures effectuées : .....

Nom et adresse de la structure : .....  
 Code Postal : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.  
 Cachet de l'association et signature : .....

Fait à : ..... Le : .....

Attestation d'expérience structure de 2 ans au moins

Je soussigné(e) : Mme ou M. Président(e) de l'association  
 Certifie que Mme ou M. ....  
 Né(e) le ...../...../..... à .....  
 Demeurant .....  
 Code Postal .....  
 a exercé les fonctions de ..... dans la discipline suivante : .....

Volume horaire hebdomadaire : .....  
 Nombre total d'heures effectuées : .....

Nom et adresse de la structure : .....  
 Code Postal : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.  
 Cachet de l'association et signature : .....

Fait à : ..... Le : .....

**Diplôme**  
**Moniteur fédéral Trampoline**

délivré à ..... le ..... 2020

**DIPLÔME D'ÉTAT**  
 DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Titulaire du Perfectionnement sportif  
 Monsieur .....  
 est adhérent à l'association de l'ordre de naissance de 18/11/2000

Il a obtenu le 11 mars 2020 le Diplôme d'État de Moniteur Fédéral de Trampoline  
 N° de diplôme : 2020/000111  
 Signé par le titulaire : .....

A Paris, le 10 juin 2020

Le Directeur régional de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport  
 François MUISSET

**Virement Bancaire**





# Les tuteurs et les lieux de stage

Les tuteurs doivent être titulaires, a minima :

- D'une certification professionnelle de niveau 5 minimum dans le champ des disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression, selon l'option concernée,
- Justifier d'au moins 2 années d'expérience d'encadrement sportif dans le champ des disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression, selon l'option concernée

Nous vous recommandons un encadrement de gymnastes de niveau minimum Avenir ou National en GAF, GAM, GAc, Tum, Aéro, CF4/Avenir en GR pour le stage en situation.



# Les prochaines échéances

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **10 mars 2024**
- 2<sup>nd</sup> webinaire spécifique au financement des formations
- Après les inscriptions :
  - Tests de sélection le 29 – 30 avril 2024
  - Positionnement le 30 avril 2024 (Aéro) / 6 – 7 mai 2024
  - 1<sup>er</sup> module de formation le 1<sup>er</sup> juillet 2024
  - Fin de la formation le 30 septembre 2025

# Effectif des promotions

Le nombre de participants par spécialité de formation est de :

- 12 stagiaires en GAF,
- 12 stagiaires en GAM,
- 8 stagiaires en GAc,
- 12 stagiaires en GR,
- 8 stagiaires en Aérobie
- 2 en Tumbling

**L'Académie/FFGym se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits**



# Coût de la formation et financement



# Coût de la formation

- Frais de dossier : 120 €
  - Règlement UNIQUEMENT par virement
- Coût pédagogique (pour un employeur hors apprentissage) :
  - 9 317 € (soit 15,40€/h, sans allègements)
- Coût en apprentissage : à voir directement avec l'Académie/FFGym





# Les différents modes de financement

## Financement personnel :

- Financement stagiaire ou financement CPF
- Financement club

## Aide à la formation :

- Plan de Développement de Compétences de l'Employeur
- FNE (Fonds National de l'Emploi)
- Dispositif SHN
- Pôle Emploi
- Financement SESAME

## Financement de la formation via un contrat de travail :

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat Pro / Pro A

Pour les financements **en rouge**, veuillez contacter l'AFDAS (OPCO)

# Le contrat d'apprentissage

L'Académie est depuis 2022 Centre de Formation des Apprentis (CFA). A ce titre, il est possible d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage.

## Informations sur le contrat d'apprentissage :

- Un contrat pour les jeunes de 16 à 29 ans
- Une rémunération entre 27% et 78% du SMIC selon l'âge et le niveau de formation
- Possibilité de suspendre un CDI

## Ces contrats présentent différents avantages :

- Aide à l'employeur de 6000€ la première année
- Exonération des charges sociales
- Prise en charge des frais annexes selon le barème en cours
- Indemnité tuteur
- Prise en charge des coûts pédagogiques



# Merci d'avoir suivi le webinar

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la FFGym pour retrouver la plaquette et le programme de la formation DEJEPS

## CONTACTS

Service Formation : [formation@ffgym.fr](mailto:formation@ffgym.fr)

# Questions / Réponses





- **Les frais d'hébergement sont-ils pris en charge pour les formations en présentiel ?**
  - Les frais annexes (hébergement et transport) peuvent être pris en charge en fonction du financement obtenu pour la formation (par exemple le contrat d'apprentissage). S'il n'y a pas de prise en charge, les frais annexes sont à la charge du club ou du stagiaire.
- **Le contrat d'apprentissage est-il à privilégier par rapport au contrat de professionnalisation ?**
  - Le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage présentent tous les deux des avantages. Il faut tout d'abord vérifier l'éligibilité des stagiaires sur chaque contrat.
- **Le contrat d'apprentissage permet-il d'avoir des aides spécifiques ?**
  - Plusieurs aides sont comprises dans le contrat d'apprentissage :
    - Une aide pour les employeurs de 6000€
    - Une exonération de certaines charges sociales
    - Une aide pour les premiers équipements de 500€
    - Une indemnité pour les tuteurs.
- **Si on est sous CDD jusqu'au 30 juin 2024, peut-on basculer sur un contrat d'apprentissage au 1er juillet 2024 ?**
  - Oui il est tout à fait possible de passer d'un CDD à un contrat d'apprentissage. De même, il est possible de suspendre un CDI le temps de la formation
- **Combien d'heures minimum pour le contrat d'apprentissage ?**
  - Le temps de formation doit correspondre à 25% minimum du temps total du contrat



- **Le tuteur doit-il toujours être sur place ? A quelle fréquence le stagiaire doit voir ou s'entraîner avec son tuteur ?**
  - Le tuteur ne doit pas obligatoirement être sur place. Le stagiaire et le tuteur s'organisent tout seul pour les moments d'échanges et de rencontre.
- **Le tuteur doit-il être obligatoirement un salarié du club ? Peut-il être extérieur au club ?**
  - Le tuteur ne doit pas obligatoirement être un salarié du club. Il peut donc être bénévole ou être un salarié extérieur au club, cependant il doit justifier d'une certification professionnelle de niveau 5 (des dérogations sont possibles) et de 2 ans d'encadrement sportif dans l'option choisie par le stagiaire et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité.
- **Une VAE est-elle possible pour ce diplôme ?**
  - La VAE est possible pour ce diplôme.
- **Comment se déroule une VAE ?**
  - Le candidat à la VAE doit réaliser un dossier qui sera présenté à un jury et qui statuera sur la validation ou non du dossier. Le candidat doit prendre contact avec la région académique de son domicile.
- **Quel est le statut de la personne à la fin d'une VAE ?**
  - Si le candidat valide sa VAE, il obtient le même diplôme qu'un candidat du DEJEPS qui suit la formation et qui réalise son stage et donc soumis au même statut. Durant la durée d'instruction du dossier de VAE, le candidat n'a aucune prérogative.



- **Est-il possible de suivre une autre formation en parallèle du DEJEPS ?**
  - Il est possible de suivre une autre formation en parallèle du DEJEPS, néanmoins, il est impératif que les deux emplois du temps soient compatibles. Compte-tenu des exigences du diplôme DEJEPS, nous ne recommandons pas de suivre une autre formation en parallèle.
- **Titulaire d'un BPJEPS APT et en 1ère année de STAPS, puis-je avoir accès à la formation ?**
  - Oui, il peut rentrer en formation tant qu'il valide les prérequis et remplit les conditions d'entrée.
- **Quel est la durée de validité du PSC1 ?**
  - Le PSC1 n'a pas de durée de validité. Il reste valable à partir du moment où vous l'avez obtenu.